

BE-A0525_715639_800233_FRE

Inventaire des archives de la Commission
d'assistance publique de Bovesse (1899-
1977)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	6
Organisation.....	7
Archives.....	8
Historique.....	8
Acquisition.....	8
Contenu et structure.....	10
Contenu.....	10
Sélections et éliminations.....	10
Accroissements.....	10
Mode de classement.....	11
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	13
I. Bureau de Bienfaisance.....	13
A. Direction et gestion.....	13
1. Composition.....	13
2. Finances.....	13
2 - 3 Budgets. 1899-1909.....	13
II. Commission d'Assistance publique.....	14
A. Organisation et gestion.....	14
1. Direction et composition.....	14
5 - 6 Registres aux délibérations de la Commission. 1959-1962.....	14
2. Administration générale.....	14
3. Personnel.....	15
13 - 15 Dossiers relatifs aux vacances d'emploi du poste de secrétaire- receveur. 1936-1962.....	15
4. Finances.....	15
18 - 22 Budgets. 1931-1977.....	15
23 - 28 Comptes. 1925-1976.....	15
29 - 55 Pièces justificatives. 1936-1976.....	16
56 - 57 Comptes de fin de gestion. 1959-1976.....	18
5. Gestion du patrimoine.....	18
B. Aide sociale.....	18
63 - 70 Dossiers de correspondance concernant des aides octroyées. 1926- 1976.....	18

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Commission d'assistance publique de Bovesse

Période:

1899 - 1977

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.685

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.90 m
- Dernière cote d'inventaire: 76.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives de plus de 30 ans et non sensibles du point de vue de la vie privée sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et sensibles du point de vue de la vie privée, une autorisation du Directeur général du CPAS de La Bruyère est nécessaire. Il est admis que les archives de plus de 100 ans ne sont plus sensibles du point de vue de la vie privée.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règles en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commission d'Assistance publique de Bovesse
Prédécesseur en droit :
Bureau de Bienfaisance de Bovesse

HISTORIQUE

La loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) crée dans chaque commune un bureau de bienfaisance (ou de plusieurs, si l'administration municipale le juge utile). Chacun de ces bureaux sera composé de cinq membres. L'article 4 de ladite loi précise que " *les fonctions des bureaux de bienfaisance seront de diriger les travaux qui seront prescrits par lesdites administrations[communales] , et de faire la répartition des secours à domicile*".

Le Bureau de Bovesse gère ces secours pour la commune de Bovesse. Cette dernière a été intégrée à Rhisnes par décret impérial du 29 septembre 1809 avant de retrouver son indépendance à la suite de l'arrêté royal du 16 avril 1819. Cette commune ¹se situe en Hesbaye namuroise et dépend administrativement de l'arrondissement et de la province de Namur. L'économie du village est entièrement tournée vers l'agriculture. En 1832, on y compte 250 habitants et sa population augmente jusqu'à atteindre 529 habitants en 1842, niveau auquel elle se maintient globalement pendant le reste du XIXe siècle ².

Le Bureau de Bienfaisance subsiste jusqu'au vote de la loi organique de l'assistance publique du 10 mars 1925 ³. Par celle-ci, le législateur belge opère la fusion des hospices civils et des bureaux de bienfaisance en une nouvelle institution, les commissions d'assistance publique (CAP). Cette loi apporte certaines modifications inspirées par une pratique séculaire et par les progrès réalisés dans le domaine de l'assistance aux indigents. La nouvelle législation s'inspire largement des principes fondamentaux qui ont présidé jadis à la création et à l'organisation des services de secours aux pauvres. La CAP de Bovesse gère dès lors l'aide aux indigents de 1925 à 1977 dans une commune

1 Pour la commune, voir notamment : DELOOZ R., La Bruyère. Commune du Namurois, Namur, 1986, p. 47-63 ; HASQUIN H., Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 1 : Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 235-236 ; VANDER MAELEN Ph., Dictionnaire géographique de la province de Namur, Bruxelles, 1832, p. 42 ; VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 2, p. 1104 et vol. 3, p. 1835 et 1870.

2 Voir le fonds Institut National de Statistique. Mouvement de la population et de l'état civil, 1841-1976, dont les registres sont accessibles sur le moteur de recherche des Archives générales du Royaume. Voir aussi : Annuaire statistique de la Belgique (et du Congo Belge) 1870-1995.

3 Moniteur Belge du 20 mars 1925.

dont l'économie reste tournée vers l'agriculture et dans laquelle la population est globalement stable.

La transformation du Bureau de Bienfaisance en Commission d'Assistance publique ne change pratiquement rien à l'action sur le terrain de cet organisme (voir le point " Compétences et activités "). Il faut toutefois noter un accroissement considérable des activités durant la Deuxième Guerre mondiale lorsque les CAP sont chargées de l'organisation pratique et de la distribution sur le terrain des secours civils, sous la supervision des Offices du Travail, du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et de celui de l'Intérieur et de la Santé (arrêté du 29 juin 1940 relatif à l'allocation de secours aux personnes en état de besoin).

Par la loi organique du 8 juillet 1976 ⁴, sont créés les Centres publics d'Aide sociale (CPAS). Le 1er avril 1977 est donc installé le nouveau Conseil de l'Aide sociale de La Bruyère qui devient le successeur en droit des CAP de Bovesse, Émines, Meux, Rhisnes, Saint-Denis, Villers-lez-Heest et Warisoulx. Ce qui met fin à l'existence de la CAP de Bovesse.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les indigents secourus par la CAP sont répartis en trois catégories distinctes. La première est composée des pauvres qui manquent de biens et de moyens indispensables à leur existence, tels que la nourriture, un logement, des vêtements et des médicaments nécessaires pour les maladies qui peuvent être soignées à domicile. Une deuxième catégorie comprend les indigents qui sont atteints de maladies et qui ne peuvent recevoir des soins convenables dans leur demeure. Enfin, la troisième catégorie est composée des pauvres (vieillards, orphelins, enfants abandonnés, non-voyants, sourds-muets et aliénés) qui en raison de leur âge avancé, de leur jeunesse ou de leur infirmité sont dans l'impossibilité de travailler pour subvenir à leurs besoins ⁵. C'est la CAP elle-même qui détermine le mode d'attribution des secours aux indigents : distributions à domicile par des membres ou par des visiteurs volontaires, en nature, en argent ou bien sous forme de bons à échanger chez des fournisseurs attitrés. Un principe fondamental est néanmoins à respecter : " les secours de la bienfaisance sont fournis aux indigents par la commune sur le territoire de laquelle ceux-ci se trouvent, au moment où l'assistance devient nécessaire ⁶". Outre ces charges d'ordre général qui incombent aux CAP en vertu de leurs attributions, diverses lois leur imposent l'obligation d'intervenir dans certaines dépenses qui ont trait à la bienfaisance.

Ces charges spéciales comprennent :

1. Les frais d'assistance publique imposés au domicile de secours par la loi du 27 novembre 1891 ⁷, c'est-à-dire les frais d'entretien et de traitement des indigents admis dans les hôpitaux et ceux de l'assistance accordée aux enfants de moins de 16 ans, orphelins de père ou non reconnus, ainsi qu'aux vieillards

4 Moniteur Belge du 5 août 1976.

5 DAMOISEAUX M. et HENRARD H., Guide pratique de l'administration des commissions d'assistance publique, 3e édition, Bruxelles, 1934, p. 87.

6 Loi du 27 novembre 1891 dans Moniteur belge du 3 décembre 1891.

7 Moniteur belge du 3 décembre 1891.

de plus de 70 ans.

2. La participation au Fonds commun en vue de pourvoir à l'entretien, au traitement des indigents atteints d'aliénation mentale et à l'entretien et l'éducation des aveugles, des sourds-muets, des enfants anormaux, cancéreux, tuberculeux et des estropiés placés dans un institut spécialisé. Le Fonds commun est une caisse formée par les versements des communes en vue de supporter les charges de l'assistance de ces catégories d'indigents. À partir du 1er janvier 1957, il change d'appellation pour devenir le Fonds spécial d'Assistance⁸.

3. Les frais d'assistance des mendiants et des vagabonds adultes internés dans les maisons de refuge à concurrence d'un tiers pour les valides et pour la totalité en ce qui concerne les invalides.

4. Les frais d'assistance (pour moitié) des enfants de parents déchus des droits de la puissance paternelle.

5. Les frais d'éducation et d'entretien (pour moitié) des mineurs résultant des mesures prononcées par le juge des enfants pour faits de vagabondage et de mendicité.

6. Les CAP sont contraintes de consacrer tout ou partie de leurs capitaux disponibles à la construction d'habitations à loyers modérés ou à la souscription d'actions d'une ou de plusieurs sociétés locales ou régionales d'habitations bon marché⁹.

ORGANISATION

Le Bureau de Bienfaisance est composé de cinq membres, élus par le Conseil communal. Il est présidé par le bourgmestre de la commune et dispose d'un personnel se limitant au secrétaire et au receveur, charges qui sont parfois cumulées par la même personne. Au cours de son existence, il n'a à traiter pour l'essentiel que le renouvellement des membres et les approbations des comptes et budgets.

À partir de 1925, le Bureau de Bienfaisance de Bovesse devient la Commission d'Assistance publique de Bovesse. Sa composition varie en fonction du nombre d'habitants de la commune constaté lors du dernier recensement décennal.

Une CAP est composée de cinq membres dans les communes dont la population ne dépasse pas les 5000 habitants, de six dans les communes de 5000 à 50 000 habitants, de huit membres dans les communes de 50 001 à 150 000 et de douze dans les communes de plus de 150 000 individus. Les membres sont élus directement par le Conseil communal tandis que le président est élu au sein même de la CAP. Le président mène les séances, dirige les débats, exécute les décisions et signe les procès-verbaux. Le bourgmestre est, quant à lui, membre de droit. Il est convoqué lors de chaque séance et possède une voix délibérative.

La CAP nomme son secrétaire et fixe son traitement avec l'approbation du Conseil communal et de la Députation permanente. Cet employé est chargé de toutes les écritures, de l'étude des affaires, de la garde des archives, de la surveillance du personnel et contresigne les actes officiels. Nommé de la même

⁸ Moniteur belge du 22 décembre 1956.

⁹ DAMOISEAUX M. et HENRARD H., op. cit., p. 102.

manière que le secrétaire, le receveur a pour mission de calculer les recettes et d'acquitter les dépenses sur mandats réguliers, de rédiger tous les actes conservatoires ou interruptifs de la prescription et des déchéances, de veiller au renouvellement des baux et à la gestion du pécule des enfants trouvés. D'autres personnes gravitent parfois autour des membres permanents. Celles-ci sont admises aux conditions fixées par la CAP et sont chargées de prodiguer leurs soins aux indigents. Ce sont des médecins, des pharmaciens, des sages-femmes, des aides sanitaires, des aumôniers et des agents subalternes.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Avant les années 1960 ¹⁰, les archives la Commission d'Assistance publique (CAP) de Bovesse semblent avoir été conservées avec celles de la commune. En 1965, cette dernière informait les Archives de l'État de son désir de déposer au plus vite ses archives n'ayant plus d'utilité administrative. Cet ensemble comprenait notamment des archives de la Commission de 1844 à 1930 et a fait l'objet d'un inventaire ¹¹.

Après la fusion des communes et l'instauration des centres publics d'aide sociale en 1977, les archives des anciennes CAP de Bovesse, Émines, Meux, Saint-Denis, Villers-lez-Heest et Warisoulx ont été remises à leur successeur en droit, le CPAS de La Bruyère. Une lettre du Conseil du CPAS de La Bruyère du 15 décembre 1979 informait les Archives de l'État de l'impossibilité d'organiser le classement des archives des 7 anciennes commissions par manque de personnel.

Le rapport d'inspection de D. Van Overstraeten de juin 1990 nous indiquait ce qui suit : il n'y a pas de classement des archives ; ces dernières sont conservées dans les bureaux et au grenier ; elles sont entreposées sous forme de liasses et de paquets ; leur état de conservation est bon. Cependant, il n'y a aucune information quant à leur répartition par ancienne commission. Cette situation perdurera apparemment jusqu'en 2015, c'est-à-dire jusqu'au dépôt des archives des anciennes CAP.

ACQUISITION

Le 9 septembre 2015, le CPAS de La Bruyère et les Archives de l'État signaient une convention pour le tri, l'inventaire et la conservation des archives des Commissions d'Assistance publique. Ces opérations seraient réalisées aux frais du CPAS de La Bruyère par du personnel des Archives de l'État dans le cadre du projet " Archives locales de Wallonie ".

Le transfert effectif des archives historiques des anciennes CAP de l'entité de

10 Pour les informations suivantes, voir : Archives de l'État à Namur, Dossier central. CPAS de La Bruyère et Dossier central, commune de Bovesse.

11 " Bovesse " in : Inventaire des archives communales de l'époque contemporaine, tome IV, p. 8-16.

La Bruyère, dont celles de Bovesse, est intervenu le 26 octobre 2016 (registre d'entrées et dossier d'acquisition 2016/36 aux AÉN).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives présentées dans cet inventaire se divisent en deux parties distinctes : les documents produits par le Bureau de Bienfaisance (1796-1925) et ceux produits par la CAP (1925-1977).

Les archives du Bureau de Bienfaisance

L'inventaire commence par les archives du Bureau de Bienfaisance pour lequel ne subsistaient que les comptes, les budgets ainsi que des documents portant sur le renouvellement de ses membres.

Les archives de la Commission d'Assistance publique

Les registres des délibérations reprennent l'ensemble des décisions qui ont été prises durant l'année au cours des séances de la Commission. Bien que parcellaires, ces pièces sont indispensables à la compréhension du fonctionnement de l'institution. Pour les aides sociales, l'entre-deux-guerres est représenté principalement par de la correspondance. Au niveau des dossiers sociaux, il est à noter qu'ils ne portent que sur les années 1960.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Avant la convention conclue entre le CPAS de La Bruyère et les Archives de l'État, aucune information ne nous est parvenue quant à d'éventuelles éliminations. Par la suite, la sélection s'est effectuée sur la base des directives du tableau de tri suivant : Laurent Honoré et Michel Nuyttens (coord.), *Archives produites par les Centres publics d'Action sociale en Région wallonne*, Bruxelles, 2011. Cependant, en raison du peu d'archives conservées et des disparitions antérieures, l'ensemble des dossiers sociaux encore présents fut intégralement gardé.

ACCROISSEMENTS

Le fonds de la Commission d'Assistance publique de Bovesse est considéré comme clos. En principe, l'ensemble de ses archives a été déposé et tout accroissement futur ne pourrait se faire que par restitution de documents égarés. Certains dossiers peuvent également avoir conservé une utilité administrative pour le successeur en droit qu'est le CPAS de La Bruyère après 1976 et pourraient donc encore s'y trouver.

Mentionnons enfin la possibilité que, lors de divers déplacements consécutifs à la fusion des communes, certaines archives de la CAP de Bovesse aient été mélangées aux archives de l'ancienne commune de Bovesse dont le successeur en droit est l'administration communale de La Bruyère.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement suit globalement celui du tableau de tri proposé par les Archives de l'État. La structure a été adaptée aux besoins.

Description des séries et des éléments

I. BUREAU DE BIENFAISANCE

A. DIRECTION ET GESTION

1. COMPOSITION

- | | | |
|-------------|---|-----------|
| 1 | Dossier relatif aux renouvellements annuels, par cinquième, des membres du Bureau de Bienfaisance. 1899, 1904, 1907-1913, 1919-1920, 1922-1924. | 1 chemise |
|
 | | |
| 2. FINANCES | | |
| 2 | 2 - 3 BUDGETS. 1899-1909.
1899-1909. | 1 chemise |
| 3 | 1911-1915, 1917, 1919, 1921-1924. | 1 chemise |
| 4 | Comptes. 1922-1924. | 3 cahiers |

II. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. ORGANISATION ET GESTION

1. DIRECTION ET COMPOSITION

5 - 6 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION. 1959-1962.

- | | | |
|-------------------------------------|---|-----------|
| 5 | 4 juillet 1959. | 1 volume |
| 6 | 6 avril 1960 - 26 novembre 1962. | 1 chemise |
| 7 | Minutes du registre aux délibérations de la Commission. 28 juin 1971 - 10 décembre 1973. | 1 cahier |
| 8 | Dossier relatif à l'installation des membres de la Commission communale d'assistance. 1925, 1936, 1959-1971. | 1 chemise |
| 9 | Extrait du registre aux délibérations de la Commission relatif à la vérification des pouvoirs d'un membre suppléant appelé à siéger en qualité de membre effectif. 10 novembre 1929. | 1 pièce |
| 10 | Lettre de démission de R. Jaumotte, président de la Commission, et pièce afférente. 22 janvier 1971. | 2 pièces |
| <h4>2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE</h4> | | |
| 11 | Rapports annuels. 1927, 1930, 1932. | 1 chemise |
| 12 | Lettres de l'inspecteur de la Direction de l'Assistance du Ministère de la Santé publique et de la Famille donnant des directives à suivre pour l'organisation de la Commission (tenues des comptes, organisation des délibérations, etc.). 12 décembre 1973. | 2 pièces |

3. PERSONNEL

13 - 15 DOSSIERS RELATIFS AUX VACANCES D'EMPLOI DU POSTE DE SECRÉTAIRE-RECEVEUR. 1936-1962.

- | | | |
|----|---|-----------|
| 13 | 1936. | 1 chemise |
| 14 | 1959. | 1 chemise |
| 15 | 1962. | 1 pièce |
| 16 | Dossier relatif au traitement, à l'allocation de programmation et aux autres états de salaire d'Émile Milquet, secrétaire. 1961-1973. | 1 chemise |
| 17 | Dossier relatif à la fixation du traitement de Franz Lagneau, receveur régional. 1965, 1973. | 1 chemise |

4. FINANCES

18 - 22 BUDGETS. 1931-1977. 1931-1933, 1935-1939.

- | | | |
|----|--|-----------|
| 18 | 1931-1933, 1935-1939. | 1 chemise |
| 19 | 1940-1949. | 1 chemise |
| 20 | 1950-1959. | 1 liasse |
| 21 | 1960, 1962-1966, 1968-1969. | 1 chemise |
| 22 | 1970-1977. | 1 chemise |
| 23 | <i>23 - 28 COMPTES. 1925-1976.
1925-1926, 1928-1929.</i> | 1 chemise |
| 24 | 1930-1939. | 1 chemise |

25	1940-1949.	1 liasse
26	1950-1959.	1 liasse
27	1961-1965, 1967-1969.	1 chemise
28	1970-1976.	1 chemise
---	<i>29 - 55 PIÈCES JUSTIFICATIVES. 1936-1976.</i> 1936-1939.	
---	1940, 1943-1947.	
29	1948.	1 chemise
30	1949.	1 chemise
31	1950.	1 chemise
32	1951.	1 chemise
33	1952.	1 chemise
34	1953.	1 chemise
35	1954.	1 chemise
36	1956.	1 chemise
37	1957.	1 chemise
38	1958.	1 chemise

39	1959.	1 chemise
40	1960.	1 chemise
41	1961.	1 chemise
42	1962.	1 chemise
43	1963.	1 chemise
44	1964.	1 chemise
45	1965.	1 chemise
46	1966.	1 chemise
47	1967.	1 chemise
48	1968.	1 chemise
49	1969.	1 chemise
50	1971.	1 chemise
51	1972.	1 chemise
52	1973.	1 chemise
53	1974.	1 chemise
54	1975.	1 chemise

-
- 55 1976. 1 chemise
- 56 56 - 57 COMPTES DE FIN DE GESTION. 1959-1976.
1959. 1 cahier
- 57 1976. 1 cahier
- 58 Journal de caisse. 1936-1940. 1 cahier
- 59 5. GESTION DU PATRIMOINE
Dossier relatif au legs d'une somme de 25.000 francs par M.-L. M.
1976. 1 chemise
- 60 *B. AIDE SOCIALE*
Brouillon de lettre destinée au Gouverneur de la province de Namur
demandant de l'aide pour H. L., épouse d'un colloqué. [1919-
1939 ?]. 1 pièce
- 61 Correspondance relative au domicile de secours. 1925-1936.
1 chemise
- 62 État des sommes dues par le Fonds commun, la Province de
Brabant et l'État belge pour frais d'entretien d'une indigente de
Limal secourue à Bovesse. 1926. 1 pièce
- 63 63 - 70 DOSSIERS DE CORRESPONDANCE CONCERNANT DES AIDES
OCTROYÉES. 1926-1976.
A. C., 1926-1928. 1 chemise
- 64 G. D., 1938. 1 chemise
- 65 J. D., 1929. 1 chemise
- 66 G. D., 1968-1972.

		1 chemise
67	A. H., 1969-1970.	1 chemise
68	J. P., 1970-1976.	1 chemise
69	J. V., 1936-1938.	1 chemise
70	M. V., 1925-1941.	1 chemise
71	Lettre de sœur Valorine informant le bourgmestre de Bovesse de l'augmentation des frais d'entretien à l'hospice de Temploux. 22 janvier 1927.	1 pièce
72	État des sommes dues à la Commission d'Assistance publique de Namur pour frais d'entretien d'un indigent. 31 janvier 1928.	1 pièce
73	Dossier concernant les séquestrations à domicile. 1945-1972.	1 chemise
74	Conventions hospitalières conclues entre les Commissions d'Assistance publique de Bovesse et de Namur. [1950-1976].	1 chemise
75	Dossiers sociaux. 1961-1970.	1 liasse
76	Proposition de regroupement des communes de la province de Namur destiné à assurer certains services médico-sociaux de base. 1974.	1 cahier